

# **RÈGLEMENT “Tout schuss sur les Vacances by My Little Paris & Club Med”**

**du 15/11/2023 au 30/11/2023**

---

## **Article 1 : Organismes**

CLUB MED et MY LITTLE PARIS SAS, au capital de 89 427€, dont le siège social est situé au 13, boulevard de Marguerite de Rochechouart 75009 Paris, France, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 50507584600020 (ci-après ensemble « les Organismes »), organisent, du 15/11/2023 au 30/11/2023, un jeu-concours en ligne gratuit et sans obligation d'achat en partenariat avec le Club Med intitulé **“Tout schuss sur les Vacances by My Little Paris & Club Med”**.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le Concours se déroulera du 15 novembre 2023 au 30 novembre 2023 sur le site internet accessible à l'adresse url : <https://www.mylittleparis.com/concours/club-med> selon les modalités prévues au présent règlement. My Little Paris se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce Concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

## **Article 2 : Conditions de participation**

**2.1** Toute personne qui participe au Jeu est appelée ci-après "Participant". Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine (incluant la Corse) exclusivement, à l'exception :

- du personnel de la société MY LITTLE PARIS
- du personnel de la société CLUB MED
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Jeu.

**2.2** Seuls les Participants âgés de plus de 18 ans sont autorisés à participer au Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de demander au Participant de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant ou gagnant en l'absence de justification de cette autorisation.

**2.3** Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout

comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. Dans tous les cas, le Participant devra posséder une adresse e-mail valable.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

2.5 Toute participation se fait par voie électronique à l'exclusion de tout autre moyen.

### **Article 3 : Diffusion et accès au jeu**

Le jeu est créé et hébergé par MY LITTLE PARIS. Le jeu-concours sera accessible à l'adresse <https://www.mylittleparis.com/concours/club-med>.

L'internaute doit remplir le champ d'inscription sur la page de jeu concours et cliquer sur le bouton de validation pour valider sa participation.

Il est rigoureusement interdit d'utiliser des systèmes de participation automatique.

### **Article 4 : Dotation**

#### **4.1 Détails de l'offre :**

Le lot à gagner est constitué de : Un séjour d'une semaine pour 2 personnes sans transport en chambre supérieure, dans l'un des Resorts CLUB MED Europe/Afrique mentionné dans la liste ci-dessous.

- France : La Palmyre Atlantique - Opio en Provence - Vittel Golf Ermitage
- Alpes : Alpe d'Huez - Les Arcs Panorama - Grand Massif Samoëns Morillon - La Plagne 2100 - La Rosière - Peisey-Vallandry - Pragelato Sestriere - Saint-Moritz Roi Soleil - Serre-Chevalier - Tignes - Val d'Isère - Valmorel - Val Thorens Sensations
- Europe : Cefalù (Italie) - Da Balaia (Portugal) - Gregolimano (Grèce) - Magna Marbella (Espagne)
- Afrique : Djerba la Douce (Tunisie) - Marrakech la Palmeraie (Maroc) - Yasmina (Maroc)
- Océan Indien : La Plantation d'Albion Club Med (Ile Maurice) - La Pointe aux Canoniers (Ile Maurice) - Seychelles

*Certains de nos Resorts gérés en management (Bodrum Palmiye, Palmiye, les Villas d'Albion, les Chalets de Valmorel, les Chalets de Grand Massif Samoëns Morillon), les croisières sur le Club Med 2, les Resorts aux Caraïbes, ainsi que les Circuits ne peuvent être proposés en gratuité.*

Ce bon gratuit est **valable jusqu'au 02/12/2024**, hors vacances scolaires de France, de Belgique et de Suisse, toutes zones confondues.

**La réservation du séjour doit se faire au plus tôt 2 mois avant le départ.**

#### **4.2 Conditions de l'offre :**

Ce séjour s'entend aux conditions particulières de cette offre puis aux conditions générales ou particulières de vente telles que figurant dans les brochures et sur le site Internet du Club Med.

En cas de contradiction entre ces dernières et les conditions de la présente offre, les conditions de la présente offre prévaudront.

#### **4.3 Conditions particulières de l'offre :**

- Chaque inscription est soumise à une étude systématique de la disponibilité du séjour dans le resort et aux dates demandées par le gagnant. Dans l'hypothèse où le resort ou les dates demandées ne seraient pas disponibles, Club Med SAS proposera au gagnant, en fonction des disponibilités, des prestations de substitution (changement de date sur le même resort ou changement de resort à la même date ou changement de date et de resort).
- Si, avant le départ, Club Med SAS est amené à annuler purement et simplement le séjour du gagnant et ce pour quelque raison que ce soit dans les conditions prévues dans ses conditions générales de vente applicables au séjour concerné, il sera proposé à celui-ci, hors hypothèses exonératoires de force majeure, des prestations de substitution. L'annulation de son séjour ainsi que les nouveaux choix proposés en remplacement seront portées à la connaissance du gagnant par le Club Med par téléphone et/ou par tout autre moyen à la disposition de ce dernier. Cette annulation ne pourra ouvrir d'autres droits que ceux précités (prestations de substitution), aucun remboursement du forfait ni aucune indemnité ne pouvant intervenir du fait de cette annulation.
- Cette offre ne comprend pas, au titre du forfait séjour, les prestations et/ou activités mentionnées dans nos brochures du Club Med SAS comme étant en supplément (exemple : excursions, certains alcools forts, spiritueux, vins et Champagne, carte touristique, visas, matériel de ski, transferts, etc.).
- Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas d'annulation de votre part, votre séjour ne pourra pas être reporté et sera définitivement perdu (sauf dérogation particulière).
- Nous attirons également votre attention sur le fait que la date de départ, la destination choisie et les noms des participants sont fermes et définitifs dès lors que l'inscription est acceptée par Club Med SAS. Aucune modification de date de départ

et/ou de destination et/ou noms des participants de la part du gagnant ne sera acceptée une fois l'inscription effectuée (sauf dérogation particulière).

• L'inscription par le gagnant emporte acceptation, sans réserve, de sa part et de tout accompagnateur le cas échéant, des conditions générales de vente et des conditions particulières en vigueur applicables figurant dans les brochures et sur le site Internet du Club. Ce bon ne peut être cédé à titre gratuit, sauf dérogation particulière.

#### **Article 5 : Mise à disposition des dotations**

**5.1** Le participant désigné comme gagnant sera directement prévenu par les Organisateurs par courrier électronique (e-mail) envoyé à l'adresse électronique saisie par ce dernier lors de son inscription dans un délai de 2 jours après la date de tirage au sort. Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Le gagnant sera tenu de répondre à cet e-mail sous 7 jours, date après laquelle sa dotation sera perdue.

Si les coordonnées du gagnant sont inexploitables (illisibles, incomplètes ou erronées), ce dernier perdra le bénéfice de sa dotation qui restera la propriété des Organisateurs.

Seuls les Participants éligibles qui auront pu valider le formulaire d'inscription seront susceptibles d'être tirés au sort.

Toute participation indiquant des coordonnées incomplètes, erronées ou falsifiées sera considérée comme nulle. Les Organisateurs se réservent le droit de vérifier les coordonnées du gagnant et leur authenticité. Toute falsification entraîne l'élimination du Participant et/ou du gagnant.

A l'issue du Jeu, si le délai de réponse est expiré, MY LITTLE PARIS sera libre de d'effectuer un second tirage au sort pour élire un nouveau gagnant.

**5.2** En outre, les Organisateurs ne sauraient voir leur responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement des dotations, de la perte de celle-ci lors de son expédition ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

**Les dotations sont nominatives et non cessibles. Elles ne sont par ailleurs ni échangeables, ni modifiables ou remboursables.**

**En conséquence, elles ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière.**

#### **Article 6 : Réclamations**

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou orale concernant le jeu-concours.

Si les circonstances l'exigent, les Organismes se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu-concours à tout moment, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

**Fait à Paris, le 14/11/2023**